

Décision N° 04 DAF/DF 31 Dec 2021

**Décision d'annulation de l'appel d'offres ouvert
N°02/2021/AUM du 16/12/2021 à 10 heures**

**Objet: la réalisation des travaux de construction du nouveau siège
de l'Agence Urbaine de Marrakech (lot gros œuvres)**

Le Directeur de l'Agence Urbaine de Marrakech en sa qualité d'autorité compétente ;

- Vu le Dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 rabii 1^{er} 1414 (10 Septembre 1993) instituant les Agences Urbaines;
- Vu le Décret n° 2-93-887 du 06 hijja 1414 (17 Mai 1994) relatif à l'Agence Urbaine de Marrakech ;
- Vu le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Urbaine de Marrakech ;
- Vu l'appel d'offres ouvert lancé par l'Agence n° 02/2021/AUM, ayant pour objet la réalisation des travaux de construction du nouveau siège de l'Agence Urbaine de Marrakech (lot gros œuvres) ;
- Vu la lettre de requête adressée aux services de la Trésorerie Générale du Royaume en charge du portail des marchés publics sous n° 3199 en date du 22/12/2021.
- Vu la réponse reçue de la Trésorerie Générale du Royaume au sujet de la requête de l'Agence Urbaine de Marrakech n° 3199.

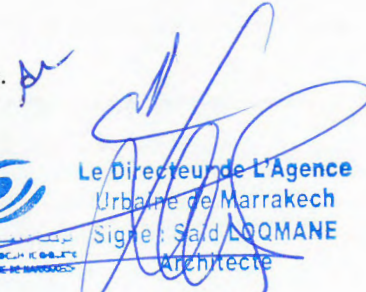
DECIDE

ARTICLE 1 :

L'appel d'offres ouvert n°02/2021/AUM concernant la réalisation des travaux de construction du nouveau siège de l'Agence Urbaine de Marrakech (lot gros œuvres), **est annulé pour vice de forme.**

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée dans le portail des marchés publics.



Le Directeur de L'Agence
Urbaine de Marrakech
Signé: Saïd LOQMANE
Architecte

